



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

**Le Président**

DTN/TC-DICS/VL/YS/03-137 N° 1651-03

Dossier suivi par : M. Vincent LAPUYADE  
(mél : vincent.lapuyade@csa.fr - Tél. : 01.40.58.38.22 )

Paris, le 28 MAR 2003

Monsieur,

Votre courrier du 16 décembre 2002 relatif à la mauvaise réception de la bande FM dans l'est parisien a retenu toute mon attention.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a autorisé les radios installées sur les sites situés à l'est de Paris conformément aux règles de planification des fréquences appliquées sur tout le territoire français. Des contrôles réguliers vérifient le respect des règles de diffusion par les opérateurs.

Vous précisez que les radios dont l'écoute est perturbée sont des radios du service public diffusées à partir du site de la Tour Eiffel. Malheureusement, il n'est pas toujours possible de recevoir toutes les stations d'une zone avec la même qualité, quelles que soient les conditions locales de réception, de dégagement de l'antenne et d'encombrement du spectre.

Pour bénéficier de la meilleure réception possible en un point donné, il faut utiliser un récepteur de bonne qualité, une antenne fixe et un filtrage adéquat.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Dominique BAUDIS

Monsieur Michel LÉON  
Journaliste  
15, av de la Dhuis  
93170 BAGNOLET